



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Parution du décret sur les indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux

Mis en ligne le 04 juin 2015

Le décret n° 2015-595 du 2 juin 2015 relatif aux indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux et portant diverses dispositions relatives aux marques :

- > précise les modalités de dépôt des demandes d'homologation ou de modification des cahiers des charges **d'indications géographiques** protégeant les **produits industriels et artisanaux** et de leur examen par l'Institut national de la propriété industrielle (**INPI**),
 - > organise les procédures de consultation et d'enquête publique menées pendant l'instruction des demandes d'homologation,
 - > prévoit les conditions d'opposition à l'enregistrement d'une marque pour les collectivités territoriales et les titulaires d'une indication géographique.
- > [Voir le Journal Officiel](#) ↗
- > [Voir le site de la DGE](#) ↗